

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2022**

Délibération : **2022-03- 18**
OBJET : **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TREILLIERES DANS
LES INSTANCES DU SYDELA**

Nomenclature :

<p>En exercice : 26</p> <p>Présents : 20</p> <p>Pouvoirs : 6</p> <p>Absents : 6</p> <p>Votants : 26</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe :</p>	<p>Le vingt huit mars deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de , .</p> <p>Les membres présents en séance : Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Alain ROYER donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU</p> <p>Le ou les membres absent(s) : Alain ROYER, Mickaël MENDES, Gwénola LEBRETON, Jean-Marc COLOMBAT, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU</p>
---	---

Rapporteur : Isabelle GROLLEAU

Le SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique) est une structure de coopération intercommunale, composée de 180 communes et 14 intercommunalités du département de Loire-Atlantique.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, le SYDELA est l'acteur public référent des énergies au service des collectivités locales. À ce titre, le SYDELA est propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz en lieu et place des communes, réalise une part de la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques, est compétent en matière d'éclairage public et de génie civil des réseaux téléphoniques, accompagne les acteurs du territoire dans la transition énergétique.

Conformément à la délibération n°2020-06-45 du 29 juin 2020, attribuant deux sièges de représentants titulaires et deux sièges de représentants suppléants.

Vu la démission de Mme DECOTTIGNIES.

Considérant la nécessité de modifier les représentants de Treillières dans les instances du SYDELA pour garantir la bonne administration des affaires de la commune.

Considérant la présentation faite en commission Ressources le 16 mars 2022,

Considérant l'accord à l'unanimité des élus pour procéder au scrutin public.

Il est proposé de revoir la composition comme suit :

2 représentants titulaires :
Claude RINCE
Jean-Claude SALAU

2 représentants suppléants :
Frédéric CHAPEAU
Emmanuel RENOUX

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- VALIDER la composition telle que proposée ci-dessus.

Délibération adoptée, POUR : 20 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstention(s) : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 mars 2022
Alain ROYER, Maire

